

*Écoute électronique***LA CHAMBRE DES COMMUNES****LA PRÉTENDUE INSTALLATION D'APPAREILS D'ÉCOUTE DANS
LES BUREAUX DES DÉPUTÉS—RAPPORT DE L'ORATEUR SUR
L'ENQUÊTE**

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà signalé à la Chambre que le chef de l'opposition m'avait prévenu par lettre datée du 3 novembre 1977 que des experts-conseils dont il avait retenu les services avaient découvert dans ses bureaux un appareil téléphonique qui avait été modifié de façon à enregistrer les conversations. J'ai demandé aux spécialistes de Bell Canada d'examiner ce dispositif et j'ai reçu leur rapport hier. Bien qu'il y ait divergence d'opinions entre les deux rapports quant à la manière dont ce dispositif peut être utilisé, il a été reconnu que l'appareil téléphonique avait à un moment donné été modifié de façon à permettre l'écoute des conversations.

Je ne tenterai pas de paraphraser les deux rapports, parce que le chef de l'opposition et moi avons convenu hier après-midi qu'il fallait les déposer, ce que je fais sur-le-champ. Nous avons également convenu que je devais ensuite inviter la police d'Ottawa à examiner cette affaire dans le cours de son enquête actuelle et je lui ai donc donné des instructions en conséquence.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puisque ces rapports ont été déposés, dois-je comprendre que le gouvernement pourrait en prendre connaissance maintenant et les étudier plus tard?

M. l'Orateur: A cause de l'intérêt qu'ils suscitent, j'ai essayé d'en obtenir le plus grand nombre d'exemplaires possible pour que tous les députés puissent en prendre connaissance. Je me demande si nous devrions les étudier maintenant, alors que l'enquête se poursuit toujours ou attendre qu'elle soit terminée.

Cependant, je reconnais que les députés s'intéressent beaucoup à cette affaire et je suis prêt à entendre les suggestions pour savoir si nous devrions étudier les rapports maintenant ou attendre que l'enquête soit terminée.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous demanderons volontiers à notre leader à la Chambre de s'entendre avec les leaders des partis de l'opposition sur la possibilité de débattre la chose maintenant ou plus tard et, sous réserve de la décision de Votre Honneur, nous acceptons le moment que les leaders auront choisi pour la tenue de ce débat. Je profite de l'occasion pour demander si Votre Honneur entend déposer le rapport concernant le prétendu appareil d'écoute électronique qui aurait été trouvé dans le bureau du député de Central Nova, de façon que nous puissions également en discuter.

M. l'Orateur: Je n'avais pas songé à le déposer, non pas que je répugne à le faire. Ayant reçu le rapport que les spécialistes ont établi relativement à cette découverte, j'ai transmis à mon tour notre rapport intérimaire au député de Central Nova. Les deux rapports ont été remis à la police. A mon avis, rien ne s'oppose à ce que nous les déposions ainsi que nous venons de

[M. Jamieson.]

le décider. Puisque le député de Central Nova qui est ici présent me fait signe qu'il ne s'y oppose pas, nous allons faire en sorte de déposer l'ensemble des documents en question aussitôt que possible.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que ces documents suscitent, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de les joindre à titre d'appendices au hansard d'aujourd'hui, de façon que les milliers de personnes qui le désirent puissent en prendre connaissance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aucun des documents déposés aujourd'hui n'est vraiment très long. Sauf erreur, le rapport qui accompagnait la lettre du chef de l'opposition comptait environ trois pages, tout comme celui que les spécialistes de la société Bell Canada ont rédigé. Si la Chambre y consentait, peut-être pourrait-on s'entendre pour ordonner maintenant que ces documents soient imprimés au hansard comme si on les avait lus.

● (1512)

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'Éditeur: Les rapports figurent en appendice.*]

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Afin que l'on examine toutes les éventualités, je me demande si Votre Honneur ne pourrait pas, dans ses directives aux services de police d'Ottawa, les prier de poursuivre leur enquête en s'inspirant aussi de l'article 128 du Code criminel. Il y est question de faire entreprendre une enquête en matière de méfait public. Nous devrions nous assurer que les services policiers de la ville d'Ottawa s'occupent de tous les aspects de cette affaire tandis qu'ils cherchent à découvrir s'il y a eu délit criminel. Dans la négative, il se pourrait bien qu'ils constatent une infraction à l'article 128 relatif aux méfaits publics. Je recommanderais donc à Votre Honneur d'en prévenir la police d'Ottawa . . .

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Étant donné, monsieur l'Orateur, l'attitude très responsable que vous avez affichée à propos de cette enquête, l'intervention du député d'Ottawa-Centre constitue un abus des privilèges de la Chambre. Il est très intéressant de rappeler, quand on examine l'historique de cette question, que le député avait lui-même recommandé il y a quelque temps que l'on saisisse la police d'Ottawa de cette enquête. Or, en laissant maintenant planer quelque doute sur le champ de leur enquête, il conteste la compétence de la police d'Ottawa pour effectuer cette enquête.

Je dois dire, bien que je ne l'aie pas déjà fait consigner jusqu'ici au compte rendu, que la Chambre, tout au moins de ce côté-ci, est heureuse que ce soit la police d'Ottawa qui soit saisie de cette enquête. Nous sommes également satisfaits de la manière dont Votre Honneur s'est occupé de cette affaire.